



Département des Alpes de Haute Provence

Mairie de Champtercier
115 rue Principale
04660 CHAMPTERCIER

ARRETÉ REGLEMENTAIRE : N° AR 04 047 AR_007_2025

AUTORISANT L'ORGANISATION D'UNE VENTE AU DEBALLAGE DIT « VIDE-MAISON »

Le Maire de CHAMPTERCIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales L2212-1 et suivants,

VU le Code de Commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8

VU le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L310-2 du Code de Commerce

VU l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

VU la demande en date du 20 février 2025 de Madame VERKEIN sollicitant l'autorisation d'organiser une vente au déballage dite « vide-maison » les 8 et 9 mars 2025 au 306 Route de Digne à Champtercier,

Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Maire de la Commune dont dépend le lieu de vente,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est accusé réception de la déclaration faite par Madame VERKEIN qui est autorisée à organiser une vente au déballage dite « Vide-maison » les 8 et 9 mars 2025 au 306 Route de Digne à Champtercier.

ARTICLE 2 : Madame VERKEIN s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagers uniquement.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à Madame VERKEIN.

Fait à Champtercier, le 04 mars 2025

Le Maire,
Antoine ARENA